L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 17 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

Par WILLIAM COBB.

XXV—Suite.

—Ainsi, reprit Dumas, cette formule...

—Est un chef-d'œuvre, si vous saviez: C'est NaCl qui dégage l'ozone de CrO, qui dégage IO naissant!

La passion égarait quelque peu ce brave Mercœur, qui ne s'apercevait pas qu'il eût tout aussi bien fait de parler hébreu.

—Et Mlle de Versannes sera guérie? demanda Peyraud.

—Ou alors elle ne serait pas digne d'être aimée, prononça très sérieusement le docteur, sans avoir conscience du comique de son mot.

Il prit sa canne et son chapeau.

—Je vais moi-même, dit-il, réaliser *secundum artem* cette admirable formule, puis je reviendrai prendre ici un mot d'introduction auprès de Mlle de Versannes, et j'irai lui donner les instructions nécessaires.

Au fait, fous ou non, tous ces personnages étaient dévoués. Cela était indéniable.

Dumas hasarda un remerciement.

—Me remercier! cria Mercœur. Ah! vous ne saurez jamais ce que c'est qu'un médecin, si vous ne comprenez pas que je suis joyeux comme un enfant!

Et il s'élança dehors en disant:

—A tout à l'heure.

La journée passa sans autre incident. Mercœur avait vu Paula et elle avait aussitôt commencé le traitement.

Marguerite avait écrit un billet, dans lequel, désolée, elle déclarait que Paula se renfermait de nouveau dans un mutisme effrayant. Elle semblait méditer quelque terrible projet.

Peyraud n'osa même plus lui envoyer de paroles d'encouragement. Il ne croyait plus à rien qu'à sa mort prochaine. Il l'aimait, il l'estimait trop pour lui demander de vivre.

—Ce misérable est son frère! répétait-il à Dumas. Elle est condamnée.

La matinée de mercredi n'amena ni lettres ni dépêches.

Dumas supposait que Desmare avait été blessé du ton général de sa lettre. Et, au fond, il se consolait de cet abandon. Après tout, Desmare ne pouvait rien.

A deux heures, Dépêche de Desmare:

—Trois lettres d'invitation au lieu d'une, disait-il.

Dumas haussa les épaules. Cependant il obéit encore et transmit la dépêche à Marguerite.

A quatre heures, nouvelle dépêche.

—Oublié de vous dire, écrivait Desmare, que la ville à gui de chêne est Mantes. J'y suis.

Le fait peu intéressant par lui-même est exact. La ville de Mantes porte dans ses armoiries une branche de gui, et les antiquaires s'appuient sur ce détail pour faire remonter son origine aux Druides.

Dumas déchira la dépêche avec colère. Il était évident que Desmare se vengeait de ses sarcasmes par une amère raillerie.

—Mauvais cœur, murmura Peyraud. Je ne l'aurais pas cru.

A six heures, troisième dépêche.

Celle-là ne portait que ces mots:

—A demain. Soyez hôtel Versannes à huit heures soir.

Il y eut un moment de surprise. En vérité, Desmare avait-il donc découvert quelque chose?

Ou bien refusait-il de s'avouer vaincu, et voulait-il jusqu'à la dernière minute laisser supposer que son habileté avait triomphé des obstacles?

La conclusion formulée par les deux amis lui fut peu favorable.

—En tout cas, dit Peyraud, je veux demain me traîner jusque-là.... Du moins, nous saurons les premiers que tout est perdu!

XXVI

Le jour terrible était promptement arrivé. Il semble que ce qu'on redoute se hâte de venir. On était au jeudi 3 juin, et tandis que le criminel murmurait: Enfin! les victimes soupiraient: Déjà!

C'est que rien n'est plus horrible que de se sentir saisi par les griffes de la machine, sans se pouvoir dégager; si l'homme dont le vêtement est happé par l'engrenage a conscience de l'accident, ne fût-ce que pour une seconde, la sensation est nécessairement atroce. Rien ne sert. Le cri, l'effroi, le roidissement des membres qui résistent, rien ne le sauvera. La mâchoire de la mort l'attire et le broie. Savoir cela, c'est mourir par la pensée d'abord, par le corps ensuite.

Telles étaient les sensations de ces deux êtres que la fatalité avait séparés, de Paula et de Jean.

Depuis l'entrée de Lucien dans la maison de Versannes, ils avaient vu s'approcher chaque jour davantage la griffe de fer sous laquelle ils devaient être broyés. En vain ils avaient tenté de résister, une puissance plus forte que leur volonté les poussait vers l'instrument de torture dont la silhouette sinistre se détachait toujours plus nette et plus effrayante.

Pour Paula, ce qui se préparait n'était pas la mort; c'était pire. Au contraire, la mort c'était l'évasion, le refuge.

Marguerite ne quittait pas la jeune fille. Le chef-d'œuvre du docteur Martin avait fait merveille. Toutes traces avaient disparu du visage de Paula; et, par une sorte de raillerie du sort, elle se sentait mieux portante qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. Elle était plus vivante au moment même où elle allait mourir.

Car elle n'hésitait pas. Cette âme profondément honnête n'admettait pas de compromis de conscience. Et cependant, le matin même, Marguerite, conseillée par Dumas, lui avait dit:

—Les minutes sont comptées. Gagner une heure, un jour, c'est peut-être le salut. Ce soir, le contrat seul doit être signé. Qu'est-ce qu'un contrat? Un acte sans valeur intrinsèque, qui ne constitue aucune obligation réelle entre les époux, tant que le mariage civil ne l'a pas sanctionné.

Paula regardait doucement celle qui parlait et ne répondait pas.

Marguerite, à genoux devant elle, lui tenait les mains et continuait:

—J'ai confiance. Mon ami Desmare n'a jamais menti. Il a promis de vous sauver, il vous sauvera. Il comptait sur un délai de deux semaines, il espérait plus encore. Donnez-lui vingt-quatre heures. Et pour cela, il faut vous résigner, feindre d'accepter, dans cette odieuse comédie, le rôle qu'on vous impose, ne pas prendre de résolution brusque...... Au moment où on voudra vous entraîner à la mairie, alors que tout espoir sera définitivement perdu, alors vous serez libre d'agir....

—Mon enfant, avait répondu Paula d'une voix grave, ne mentez pas à votre propre conscience.... Vous m'engagez à signer du nom de mon père un acte dont la pensée seule est doublement infâme.... Ma main tremblerait de honte, la plume se briserait entre mes doigts.... s'il me fallait écrire le nom de la sœur auprès de celui du frère!!

Et quand elle prononçait ces mots, Paula frissonnait d'horreur et de dégoût. Il lui semblait voir, à travers l'ombre du tombeau, sa mère, qui la conjurait, au nom de sa propre faute, de ne pas braver les lois divines et humaines.

User d'un pareil subterfuge eût été se déshonorer à ses propres yeux, Paula n'y pouvait consentir. Elle se demandait seulement comment il se pouvait rencontrer des êtres infâmes pour ne point reculer devant un tel sacrilège!.... Mais Lucien de Pretz étant de ces misérables, elle ne pouvait ni ne voulait, fût-ce même pour une heure, être sa complice!....

Vers dix heures, Paula fit demander à son père s'il consentait à la recevoir. Le vieillard accabla Sylvain de questions.

Était-il certain que tout danger eût disparu? Pouvait-il sans péril pour lui-même permettre à sa fille de s'approcher de lui? Ce ne fut pas sans difficultés que le fidèle serviteur put enfin arracher ce consentement.

Paula entra dans l'atelier.

M. de Versannes était seul, assis dans un fauteuil à large dossier de chêne sculpté. Enveloppé dans sa houppelande de velours noir, il semblait un de ces alchimistes du moyen âge, comme les peignait Rembrandt. Son visage blanc et maigre se détachait sur le ton noirâtre du bois, et ses mains paraissaient de cire, tant elles étaient pâles.

Au moment où Paula franchit le seuil, il la regarda avidement. Il avait peur. Mais il la vit si belle, qu'involontairement il se tourna vers le portrait de la comtesse morte. Il avait cru que c'était elle qui revenait.

Paula était vêtue de noir.

—Mon père, dit-elle, consentez-vous à m'entendre.... et puis-je m'approcher de vous....

Le comte réprima un léger frisson. Il avait peine à triompher de ses terreurs enfantines. Cependant il étendit la main vers sa fille; elle se courba sous cette main et la baisa.

—Tu me pardonnes, n'est-ce pas, chère enfant, commença le comte, si depuis quelques jours je ne suis pas monté jusqu'à ta chambre.

Elle l'interrompit d'un geste.

—Votre santé m'est plus précieuse que la mienne, dit-elle. Vous avez sagement agi, mon père.

—Ah! je craignais que tu ne me gardasses un peu rancune, reprit-il presque gaiement. Que veux-tu? c'est une faiblesse.... à mon âge, elle est excusable.

—Ne parlons plus de cela, mon père....

—Non, tu as raison, chassons inquiétude et tristesse.... En un jour comme celui-ci, nous avons d'autres sujets à débattre. D'abord, reprit-il en souriant, permettez-moi, mademoiselle de Versannes, de vous adresser un grave reproche....

—Un reproche! A moi, mon père?

—Certes! Comment! Aujourd'hui commence pour toi une vie nouvelle, un avenir de bonheur, et je te vois en habits de deuil. Je te prie de retourner bien vite dans ta chambre, je te veux gaie et joyeuse comme un rayon de soleil, le sourire aux lèvres, les roses aux cheveux, les nœuds de satin au corsage!

Paula, malgré toute son énergie, n'avait pu résister plus longtemps aux angoisses qui lui serraient le cœur. Elle était tombée à genoux auprès du fauteuil de son père, en sanglotant, la tête sur ses mains qu'elle baignait de larmes.

—Hein? Qu'est cela? s'écria le comte ému, en dépit de son égoïsme, par cette douleur qui le surprenait au milieu de ses rêves radieux; qu'as-tu, mon enfant, ma Paula? parle-moi! ne suis-je pas ton père? Et ne sais-tu pas combien je t'aime?

Pour un instant, la nature reprenait ses droits. Ce n'était plus le vieillard presque tombé en enfance, c'était le père qui parlait. Paula eut un éclair d'espoir.

—Mon père! dit-elle, je vous aime et je vous vénère du plus profond de mon cœur et de ma conscience. Oui, je sais que vous m'aimez, et j'ai confiance en votre bonté, mon père, je vous implore comme on implore Dieu! Sauvez-moi! Sauvez-moi!

Le vieillard s'était redressé. Son regard inquiet tournait autour de lui, comme s'il eût cherché quelque indice qui pût l'aider à résoudre l'énigme posée devant lui.

—Parle donc! fit-il encore. J'écoute, j'attends!

Et sa voix était pleine d'affectueuse aménité.

—Oui, je parlerai. Aussi bien j'ai eu tort de douter de vous. J'aurais dû tout vous avouer.

—Qu'as-tu donc à m'avouer? demanda le comte qui se sentait inquiet.

—Père, je vous en supplie, ne me contraignez pas à épouser M. de Pretz. Père! donnez lui toute votre fortune, jetez-moi dans un couvent, que jamais plus mon nom ne soit prononcé en ce monde, mais par le souvenir de ma mère, de celle que vous avez tant aimée et que vous pleurez, au nom de cette affection que vous portez à votre enfant, père, reprenez votre parole...... Je ne puis, je ne veux épouser M. de Pretz.

Le comte s'était levé brusquement, d'un bond. En vérité, il n'en pouvait croire ses oreilles. Ce qu'il entendait lui semblait monstrueux; à ce point qu'il se mit à rire sans répondre.

—Mon père! cria Paula, vous ne comprenez donc pas que je meurs de désespoir!

Il se rapprocha d'elle, croisa ses bras sur sa poitrine, et secouant la tête:

—Ainsi, pour un caprice, pour une folie, dit-il froidement, vous avez pu supposer que moi, Pierre Jean de Versannes, je me ferais la risée du monde; que je donnerais à un homme le droit de me reprocher mon manque de foi, je ne comprends ni ne veux comprendre quelle est cette comédie. Il y a quelques jours, manquant aux lois les plus élémentaires de la bienséance, vous receviez dans votre jardin celui qui sollicitait l'honneur de vous nommer sa femme.

Paula eut une révolte.

—Ce n'est pas vrai! cet homme en a menti!

—Et vous avez menti, vous aussi, mademoiselle de Versonnes, puisque vous avez confirmé ses paroles.

Le coup était direct. Pouvait-elle expliquer pourquoi elle avait courbé la tête... Pourquoi elle avait subi cette infamie sacrilège... Paula se sentit vaincue... D'ailleurs qu'eût-elle pu dire pour plaider sa cause?

Le comte parla longuement, sans irritation, et comme Paula se tut, il crut avoir triomphé d'une dernière hésitation. Il se montra même indulgent.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer, CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.
Se raltant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON,
L. E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLIN, No 93 de la rue Décatur.
28sept—1m

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Jeudis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine. T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déposé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur LESSIE TAYTON,
Capitaine Allen Jumel, M. Kenison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
28juil—3m No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.	Départ de Donaldsonville
Le Samedi, à midi,	Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi,	Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi.	Le JEUDI, à 5 h. A. M.

SAINT JOHN.
Capitaine F. BERGERON, J. C. BERGERON, Commis, E. LEBLANC, Commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, agent,
20 oct— No 30 de la rue Conti.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche.
Le rapide et sûr bateau à passagers,
ROBT. YOUNG,
U. D. TERREBONNE, Capt.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1875.
Ce bateau prolongera ses voyages jusqu'au débarcadère de la New River.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, Agents, No 3 rue Tchoupitoulas.
13nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin. M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 30 rue Conti.
16juillet—1an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.
2oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union," paroisse St-Jacques.
Le beau bateau à vapeur W. J. POITEVENT,
S. Heno, capitaine, Commis, Geo. F. Bartley,
partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin; et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 20 de la rue Conti.
3oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras; toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Suprise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	323,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 88
Dû par d'autres banques nationales	6,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	80,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 06
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	72,869 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,280
Dépôts individuels	253,222 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,860 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,080 09
Dû à d'autres banques nationales	966 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.
JOHN H. PIKE, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Banque Nationale de l'Union,
A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,305 60
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	206,653 03
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,057 05
Dû par d'autres banques nationales	950 60
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,894 59
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées	25,548 7
Echanges pour le Clearing House	255,066 1
Billets d'autres banques nationales	20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels	218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 43
Billets legal tender	128,206 00
Total	$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé	$500,00000
Autres profits non divisés	42,020 00
Billets de banque nationale non rachetés	449,337 00
Dividendes non payés	4,418 80
Dépôts individuels	770,894
Certificats de dépôts payables sur demande	4,781 5
Dû à d'autres banques nationales	531 90
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,467 28
Total	$2,158,969 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. } ss.
Moi JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact. JAS. CHALARON, Caissier.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre,
FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H, N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
POUR BREME, via la Havane et Southampton.
Départ, le DIMANCHE, 21 novembre à 7 heures du matin.
Le steamer allemand FRANKFURT.
Capitaine V. BULOW, partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., No 42 de la rue de l'Union.
17nov—4t

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or. Entrepont 36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres $150 en or. Entrepont 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $30 en or. Entrepont 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.
Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble commander
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi 18 nov. à 5 h. P. M.
Passage $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA Capt. S. F. Philips
Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sherwood,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le DIMANCHE 21 novembre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz $60 en or.
F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,
Pour frêt ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.
13 nov—1 an.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$152,01[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,420 18	
Primes sur les Risques de rivières	31,811 [illegible]	
Primes sur les Risques de mer	35,721 19	
Moins les primes rendues	3,722 [illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,637 03	34,4[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		$1[illegible],608 14
Déficit pour l'année 1873		13,246 [illegible]
		$1[illegible],854 [illegible]
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,857 [illegible]	
Sur les Risques des rivières	19,7	
Sur les Risques de mer	35,775 [illegible]	
		7,481
Réassurances		[illegible]
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip	18,944 81	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de Loyer	24,797 [illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,965 [illegible]	
Moins escompte et intérêts	25,512 48	29,272
		$156,654
Pertes non réglées		30,00
		$186,6[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		
		$62,673 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement		21,068 21
Propriété foncière		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		238,548 [illegible]
Actions de Banques		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		5,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		1,50
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		256,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

ERGOTINE
DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN
Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.
Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours;—contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.
Dépôt: Pharmacie Labélonye et Cie, 99, rue d'Aboukir.—Paris.
Dépôts: à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Séguin — Mentzer — Ducongé, droguistes; New-York: M. Coursier, Liberty Street, 63, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 28 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour—le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7½ heures A. M.
8 ..	9 ..
10 ..	11½ ..
Midi	1½ .. P. M.
2 .. P. M.	3½ ..
4 ..	5½ ..
6 ..	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.
On and after May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, ..3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.
A partir du 23 Mai 1875,
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7.2- A. M.	Express	11 27 P. M.
Malle	5.- P. M.	Malle	12 20 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 30 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 17 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:2- A. M.	Express	11 20 P. M.
Mail	5 P. M.	Mail	12 20 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, restreint pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises des espèces pour ces points devront être faite, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste. Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant trois heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures.
21mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 159 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies		$52,641
Primes de rivières		1,112 8
Total des primes		$53,815 18
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 50

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450	$151,222 90
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	8,226 86
[illegible] 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
intérêt	10,443 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 50
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.
SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 [illegible] 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,157 44
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 65
	$87,554 84
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 23—$56,129 2
	$31,425 60

PASSIF.

Polices sse "A."	$5,802 25
Polices sse "B."	4,276 17—$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,356 56
Décès payés "non réclamé,"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,218 00
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	8,806 00
Meubles de Bureau	1,486 88
Effets et reçus	1,30

Maison établie en 1855.
Dépôts des Moulins à coton Eagle
—ET—
Machines de toute sorte.
W. L. CUSHING.
NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES, Coin Union.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.
Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.
Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendues par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.
Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton;—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies, des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.
Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêtes à être expédiées sur demande.
Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche,
La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.
PRIX:
Les prix ont été réduits à seulement 4 1/2 cents la scie.
Tous ordres doivent être adressés à W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

LES PRESSES A VIS ROTATIVES. BROOKS.
ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.
PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.
Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.
Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et aux plus bas prix. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.
A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE
VICTOR
—ET—
Evaporateurs de
COOK.
Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.
A vendre par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.
CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

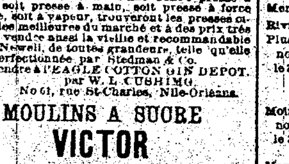

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud"
Moulins à Mais
—ET A—
FARINE
DE
STRAUB
Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

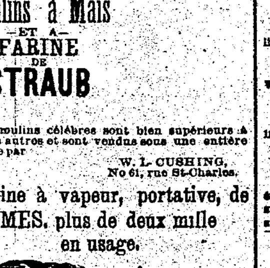

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but.
DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.
Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.
Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire si cela convient mieux.

Je vends
La Machine à coudre
FLORENCE;
dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.
W. L. CUSHING
61 rue St-Charles

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,676
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875.—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		12,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,493 35
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,559 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,250 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par nantissement	5,739 67	
Prêts garantis par hypothèque	31,006 14	
Effets à recevoir pour primes	12,460 95	
Actions, bons et autres obligations	142,556 82	
Propriété foncière	5,447 24	
Primes en voie de recouvrement	13,100 63	
En caisse	30,067 54	
	$241,424 28	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIÈME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875		
Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 22—$133,604 13	
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		15,745 50
		149,349 13
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		[illegible]
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35 — $42,161 19	
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		3,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		5,588 38
Dépenses		14,408 48
		$117,598 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$224,984 43
Mobilier	4,953 93
Actions du Harber boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.

Primes reçues		$187,136 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 [illegible]	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.		124,881 5
		$58,114 1
Total de l'Actif		$794,818 1

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	B. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		30 oct—

L'Union Française.
A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. R. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiané, jr
H. Salomon	H. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. R. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction, J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104........rue du Canal........104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu		$369,621
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		55,983 08
Total des primes		$478,160 22
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$356,692 22
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 68	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	64,830 07	
		$454,260 67
Profit		$102,441 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		$182,814 42
Bons de la ville		216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres		74,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages		327,279
Effets à recevoir		58,917
Primes en voie de recouvrement		94,404
Bons de l'Etat		650
Actions d'assurance		19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp		10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association		2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall		5000 00
En caisse		108,587 29
		$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
Chas. Lafitte.	

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,398 60
Primes de mer	42,344 83
Primes des rivières	112,114 22—$355,757 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	278,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé	
Sur risques d'incendie	$69,347 66
Sur risques de mer	15,447 32
Sur risques de rivières	55,558 91—$140,343 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 32—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital	$62,123 12
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,942 [illegible]—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	137,439 [illegible]
Argent en banque	63,089 96—200,529 [illegible]
Propriétés foncières	118,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,881
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c	37,814 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.
DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	B. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février '7
RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$642,221
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	400,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	33,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,519
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	13,862
Dépenses Courantes	4,672
Taxes payés	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	67,975
Billets d'autres Banques Nationales	11,579
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,872 93
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000
	$1,604,723

PASSIFS:

Capital payé	$400,000
Surplus	11,353
Escompte	3,655
Change	3,896
Intérêt	1,317 43
Circulation Nationale non rachetée	418,000
Dividendes non payés	723 2
Dépôts Individuels	857,915
Chèques Certifiés	7,515
Dû à des Banques Nationales	1,353
Dû à des Banques à des Banques de l'Etat	978
	$1,604,723

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.
Exact—
P. FOURSINE.
R. S. KEMP.
A. W. B.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.
RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,975 [illegible]
Tiré en sus	4,242
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	38,036
Dû par des agents de réserve et de rachat	80,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251
Propriété foncière, mobilier et installations	8,900
Dépenses courantes et taxes payées	11,182
Primes payées	40,000
Echanges pour le Clearing-House	104,218
Billets d'autres banques nationales	3,079
Petite monnaie (y compris les nickels)	641
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,460

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	37,022
Billets de banques non rachetées	268,996
Dividends non payés	340
Dépôts individuels	$963,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	800 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,927 —1,026,145
Dû à d'autres banques nationales	12,885
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,699
Total	$1,661,460

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, E. B. CAIN, E. ISOARD.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'Incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,432 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	276	
Dépenses générales	55,2	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,835
Bénéfice net		$27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$55,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,122 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,250 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,562 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	3,070 18
	$758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15
Réclamations contre la compagnie	4,232 72
	$677,623
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$80,925 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.
DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	A. D. SCHREIBER,
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 21 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu		$114,062 23
Sur risques de mer		56,237 27
Sur risques de rivières		25,566 93
Total des primes		$205,006 54
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845
Déduit—Pertes par le feu	$45,106	
Pertes sur mer	42,116 73	
Pertes sur rivières	15,476	
	$102,692 97	
Réassurances	21,916 79	
Réfactions (rebate)	9,563 07	
Taxes	7,430	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	38,615 10	
		$184,034
Réservé pour primes non-terminées		$17,820
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:		
Capital en Stock-notes		
Comptant		62,465
Comptes en voie de collection		12,860
Billets recevables		
Prêts sur garanties		50,050 00
Prêts sur hypothèques		61,546 29
Stocks et Bons		5,870
Installations de bureaux et meubles		2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.		5,125 43
		$298,517
Moins intérêts non-payés et dividendes		3,196
		$294,320

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Assermenté et signé pardevant moi, ce 30me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blanda,
A. Tertrou,	O. Hercier,	C. J. Leeds,
A. M. Portier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. E. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	H. Rose.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,857 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,200
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125
		$151,063
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 23	
Sur les risques de mer	17,695 31	
Sur les risques de rivières	15,221 71—100,544	
		$110,339 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,563	
Réassurances	15,533 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	— 48,641 94
Bénéfice net		$61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$50,716 25
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis		204,047 26
Primes en voie de recouvrement		421 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc		3,355 42
Propriété foncière		4,557 62
Billets d'actions (stock notes)		262,226 50
		$552,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans. }
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé 10 pour cent.
Dividende sur le susdit 5
Dividende sur primes remboursées 15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green,
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braso,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 155 Esplanade Street.